

Arrêté DAJI/2022/Nomination/n°18

### Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université n°2021/11/23-03-CA relatif à la création du Service Universitaire des Langues (SUL), issu de la fusion du SUFLE et de la MIRREL,  
**Vu** les Statuts du Service Universitaire des Langues (SUL) approuvés par le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université par la délibération n°2022/03/15-19-CA,  
**Vu** l'arrêté de nomination DAJI/2022/Nomination/n°09 en date du 14 juin 2022 portant nomination de Monsieur Yann GARCENOT à la direction du Service Universitaire des Langues (SUL),

**Sur** proposition en date du 13 juin 2022 de Madame Giovanna CHIMINI, Vice-Présidente d'Aix-Marseille Université chargée des Relations Internationales après recommandation de Monsieur Yann GARCENOT, directeur du SUL,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

**Monsieur Frank CONESA**, professeur certifié d'anglais Hors Classe, est, nommé **directeur-adjoint du Service Universitaire des Langues (SUL) en charge de l'auto-formation et des certifications** à compter du 13 juin 2022.

Il est placé dans l'exercice de ces fonctions sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SUL.

#### Article 2 :

**Monsieur Frank CONESA** est nommé, en outre, **coordinateur du Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES)** pour le pôle régional sous la responsabilité d'Aix-Marseille Université.

#### Article 2 :

La durée du mandat de **Monsieur Frank CONESA**, pour les fonctions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, est calquée sur celle du directeur (quatre ans) et prend fin au plus tard au terme du mandat de ce dernier.

#### Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers du SUL et est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

#### Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le mardi 27 septembre 2022

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

